

# **Recommandations des 12 groupes thématiques**

## **Introduction**

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé la septième Conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba, du 7 au 14 octobre 2004. L'objectif global était d'évaluer les progrès accomplis en Afrique en ce qui concerne les douze domaines de préoccupation du Programme d'action de Beijing, d'aborder des questions pressantes pour les femmes africaines et de déterminer les défis à relever et la voie à suivre. Les douze domaines abordés étaient : la dimension féminine du VIH/sida ; le partenariat avec les hommes et les garçons pour l'égalité des sexes ; l'utilisation de données sexuées dans l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté ; les femmes et la gouvernance ; l'efficacité des mécanismes institutionnels chargés de l'intégration effective de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux ; l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; le rôle de la justice dans la promotion et la mise en œuvre des droits des femmes ; partenariat pour l'égalité des sexes ; le rôle des institutions multilatérales et bilatérales ; l'habilitation économique des femmes ; les droits des femmes et le droit au développement ; les problèmes concernant les petites filles aujourd'hui. Chaque groupe a recensé les principales préoccupations et formulé des recommandations sur la voie à suivre.

## **Premier groupe : La dimension féminine du VIH/sida**

### **Introduction**

L'objectif de cette séance était de faciliter les débats en vue de la formulation de recommandations et de propositions sur des mesures et des actions destinées à traiter des différentes dimensions sexospécifiques du VIH/sida. Les participants ont examiné comment les pays africains pourraient réduire, voire éliminer, la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection au VIH, ainsi que les incidences sociales négatives y afférentes.

### **Principales questions**

Le groupe a recensé les questions ci-après, relatives aux modes d'infection et aux incidences du VIH/sida sur les femmes et les filles :

- L'augmentation de l'infection au VIH chez les femmes et les filles, qui donne à la pandémie un caractère féminin. Les femmes et les filles sont davantage touchées par les effets du VIH/sida à cause du manque d'autonomie économique et sociale ; de rapports de forces inégaux qui créent des inégalités entre les sexes ; et du fait que la polygamie est très répandue dans les sociétés africaines ;
- La dimension sexospécifique du VIH/sida, en particulier les conséquences de la tolérance sociale envers la violence sexiste à l'égard des femmes, ainsi que les autres types de violations ou de non-respect des droits des femmes, tels que le nonaccès aux traitements antirétroviraux et aux médicaments pour prévenir la transmission mère-enfant ;

- Dans de nombreux pays, les femmes n'ont pas accès à des informations ou des documents sur la prévention de la transmission du VIH/sida ; à des services de conseil et de tests volontaires ; à des réseaux/systèmes de prise en charge et d'encadrement du nombre croissant d'orphelins du VIH/sida ;
- Fait particulièrement préoccupant, la persistance de pratiques traditionnelles néfastes à la santé des filles et des femmes, de violences sexuelles et de viol, qui les rendent vulnérables à la transmission du VIH/sida et les font souffrir toute leur vie ;
- La dimension sexospécifique de la crise des orphelins et ses conséquences sur la petite fille. En particulier, la vulnérabilité et l'exploitation des jeunes filles au sein de leurs familles élargies et d'adoption, les violences sexuelles sur les jeunes femmes par des hommes beaucoup plus âgés, et le retrait de l'école des filles.

### **Recommandations**

Les participants ont recommandé les mesures ci-après, qui peuvent être mises en place pour trouver des solutions aux problèmes susmentionnés et réduire les incidences négatives sur les femmes et les filles :

1. Les gouvernements doivent jouer un rôle de premier plan et réunir les décideurs (autorités religieuses, responsables politiques et chefs traditionnels) pour mettre en œuvre d'urgence les changements nécessaires en ce qui concerne les pratiques culturelles et les textes de lois qui ne permettent pas aux femmes et aux jeunes filles d'exercer leurs droits ;
2. Mettre à la disposition de toutes les femmes et filles des informations relatives au VIH/sida, des services de conseil et de tests volontaires et des traitements antirétroviraux ;
3. Les gouvernements doivent adopter et ratifier des lois visant à protéger les femmes et les filles de l'infection au VIH/sida. Ces lois devraient notamment rendre obligatoire l'éducation des filles ; interdire les pratiques traditionnelles nocives et les mariages précoces ; punir les personnes séropositives qui infectent intentionnellement des femmes ; respecter les droits des enfants et protéger les droits des femmes à hériter, en particulier, à hériter des biens familiaux, y compris la terre ;
4. Mettre en place des mécanismes de prise en charge et d'encadrement des orphelins, et de fourniture de prophylaxie après exposition (PEP), en cas de besoin ;
5. Classer par ordre de priorité les interventions de lutte contre le VIH/sida en encourageant la participation des collectivités et permettre aux représentants des collectivités locales de faire en sorte que les ONG locales rendent compte de leurs interventions.

## **Thème 2 : La production et l'utilisation des données désagrégées par sexe dans les politiques macro-économiques**

### **Objectif :**

L'objectif de cette session est de discuter de la production et de l'utilisation des données désagrégées par genre dans l'élaboration des politiques de réduction de la pauvreté en termes de stratégies, d'outils et de méthodologies pour intégrer le genre dans les statistiques nationales et dans les politiques macro-économiques par le biais des comptes nationaux et du budget de l'état.

### **Préoccupations posées**

- La faisabilité et l'adaptabilité du modèle de guide méthodologique pour l'intégration du genre dans les politiques, budgets et compte nationaux développé par la CEA/CAGED par rapport aux systèmes statistiques existants ;
- La possibilité d'intégrer les questions non économiques (santé et violence) et le secteur informel ( qui ne cesse de croître en importance et où se concentrent la plupart des femmes) dans le modèle de la CEA/CAGED ;
- La nécessité de mesurer les effets des accords commerciaux (internationaux et bilatéraux) sur les ménages pauvres et sur le travail rémunéré et non rémunéré des femmes ;
- Le lien entre le modèle de la CEA/CAGED et les Documents stratégiques de réduction de réduction de la pauvreté, qui introduisent de manière marginale et symbolique la dimension genre.

### **Recommandations**

#### ***Relatives au modèle de la CEA/CAGED***

- Prendre en considération les aspects ci-après lors de la finalisation du modèle de la CAGED : la divers

#### ***A la CEA/CAGED***

- Prendre des dispositions pour la validation et une appropriation élargie (par exemple dans le cadre des regroupements sous régionaux) du modèle par les experts, les services techniques concernés et les différents intervenants et acteurs (ONG...), notamment par la conférence annuelle des statisticiens et démographes africains

#### ***Aux Etats membres***

- Renforcer la dimension genre dans les DSRP, notamment en veillant à ce que toutes les enquêtes entreprises dans ce cadre intègrent les méthodologies et les outils genre ;
- Prévoir dans le budget des ressources conséquentes pour le financement d'études et de recherche sur les ménages ;

- Promouvoir la prise en compte du genre dans les budgets et la comptabilité nationale

#### ***A l'attention des ONG et Associations***

- Faire le plaidoyer pour la prise en compte de nouvelles approches intégrant le genre dans l'élaboration des politiques macro-économiques auprès des gouvernements, des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, FMI) ;
- Mener des campagnes auprès des femmes pour les convaincre de l'importance de leur travail.

#### ***Aux institutions de recherche et experts en matière de développement***

- Soutenir la réalisation d'études et de recherches micro économiques (ménages) continues dans le temps ;
- Contribuer à la diffusion et à une meilleure prise en compte de ces recherches par les décideurs.

#### ***Aux partenaires au développement***

- Coordonner leurs efforts en vue de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans toutes les enquêtes appuyées ;
- Prendre en compte les résultats de la mise en oeuvre du guide et des nouveaux outils dans la planification de leur appui aux programmes et projets ;
- Appuyer la réalisation d'enquêtes budgets sur les ménages et contribuer à la mise en place de mécanismes de suivi et évaluation.

### **Troisième séance thématique : Partenariat avec les hommes et les garçons pour l'égalité des sexes**

#### **Introduction**

L'objectif de cette séance était de définir des moyens concrets d'établir des partenariats avec les hommes et les garçons pour l'égalité des sexes. Le caractère indispensable du partenariat entre les hommes et femmes en vue de l'égalité des sexes et du développement durable axé sur l'homme est déjà souligné dans le Programme d'action de Beijing, dans le Programme d'action de la CIPD et dans les recommandations de la CEDAW, qui le jugent essentielles à la démocratie, à la bonne gouvernance, à la justice sociale ainsi qu'à la réussite de la lutte contre la pandémie du VIH/sida.

#### **Thèmes :**

- Les avantages de l'égalité des sexes bénéficient à chacun dans la famille, la communauté et la société de manière générale.
- Peu d'hommes et de garçons comprennent le véritable sens de l'égalité des sexes et comment il peut leur être profitable, aussi ont-ils des appréhensions devant ce

concept et devant toute tentative d'instauration de l'égalité entre eux et les femmes et les filles.

- De nombreux obstacles empêchent de construire un partenariat entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles, à savoir, notamment : les rapports de force précaires entre hommes et femmes; l'opinion erronée de l'égalité des sexes ; les stéréotypes sexuels et l'absence de communication entre hommes et femmes sur les questions de santé et de sexualité ; les pratiques culturelles et religieuses ainsi que les normes qui dissocient les hommes et les garçons des femmes et des filles.

### **Recommandations :**

1. Il faudrait, sur le lieu de travail et dans la vie économique en général, des politiques qui ne nuisent pas à la vie familiale et qui encouragent hommes et femmes à tirer pleinement parti des politiques du travail. Il faudrait également intégrer le travail informel des femmes dans le patrimoine national, ainsi que l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes.
2. Il faudrait intégrer le partenariat dans les affaires familiales, en donnant aux garçons et aux filles la même éducation, en encourageant la communication entre parents et enfants, en attribuant au père un rôle de modèle pour les garçons et en répartissant les tâches ménagères de manière équitable.
3. Il faudrait établir le partenariat autour des questions liées à la violence sexuelle, en recourant à des stratégies diverses: resocialisation des filles, des garçons et des hommes ; création de postes de conseillers conjugaux ; facilitation du dialogue entre parents et enfants, afin que ces derniers puissent parler librement de questions touchant aux pratiques sexuelles et autres préoccupations connexes; élaboration, adoption et application de la législation qui protège surtout les jeunes filles contre les violences sexuelles. Il faudrait également instaurer une collaboration entre les ONG et les ministères de la femme et de la famille, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.
4. Les médias, les chefs religieux et les dirigeants traditionnels devraient être sollicités pour sensibiliser les hommes et leur faire prendre davantage conscience de la violence à l'égard des femmes et de ses conséquences.
5. En établissant des partenariats avec les hommes et femmes, il convient de se rappeler que les mêmes stratégies ne sont pas applicables partout. Il faudrait tenir compte des difficultés culturelles et religieuses pour éviter l'exclusion sociale.

### **Quatrième session thématique : Femmes et gouvernance**

#### **Objectif :**

Le principal objectif de cette séance était d'examiner les progrès accomplis et les questions nouvelles concernant la participation des femmes aux structures d'élaboration des politiques et de prise de décisions.

## Questions examinées

Les questions examinées ont été introduites par deux exposés suivis d'une discussion. En partant des problèmes de sous-représentation des femmes en matière de prise de décision et de partage du pouvoir, la gouvernance a été définie comme l'utilisation du pouvoir pour appliquer les décisions de ceux qui gouvernent, par le biais des institutions, des mesures, des lois, des politiques, des structures, etc., qui légitiment leurs actions. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'un des enseignements tirés est que pour multiplier le nombre de femmes occupant des postes décision il faut également tenir compte de leurs aptitudes, de leur efficacité et de leur engagement. Toutes les femmes ne s'intéressent pas au programme de promotion de la femme et certaines d'elles succombent aux pressions qui leur font occuper des postes honorifiques. Les femmes ont également appris que les questions de gouvernance doivent être prises en compte à divers niveaux, notamment au niveau des ménages, de la communauté et du pays. La représentation des femmes au Parlement s'est améliorée depuis la Conférence de Beijing et, à cet égard, l'Union africaine a été citée comme un bon exemple, parce qu'elle a adopté une politique d'équilibre des sexes dans ses structures. D'autres pays qui ont atteint l'objectif d'une représentation de 30 % des femmes au parlement ont également été cités comme de bons exemples. Cependant l'Afrique subsaharienne a encore un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif d'une représentation de 30 %. Des études indiquent également une diminution du niveau de la corruption parallèlement à l'augmentation du nombre de femmes au parlement. Les femmes doivent constituer des mouvements de libération puissants et adopter des stratégies novatrices pour exercer des pressions sur les politiques: elles doivent donc élargir leurs alliances. Elles doivent également se rapprocher des groupes qui sont privés du droit de vote, des femmes rurales, des pauvres et des hommes âgés et pauvres, pour encourager des initiatives locales. L'utilisation des langues locales a été soulignée comme un facteur important de la constitution des alliances.

## Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées:

1. Les femmes doivent se ressaisir et développer d'autres valeurs fondamentales qui impliquent notamment de se départir de la hiérarchie patriarcale au profit d'approches sans exclusive. Elles devraient également encourager l'échange points de vue, l'intégrité, la transparence et la responsabilité.
2. Les femmes devaient poursuivre les efforts qu'elles déploient pour constituer une masse critique dans les organes de prise de décisions.
3. Les femmes devaient créer de nouvelles connaissances conformes à leur vision du changement. Elles devaient également tenter de redéfinir certains rôles tels que ceux des dirigeants.
4. Le financement des partis politiques devait être assorti de conditionnalités pour réduire le niveau de la corruption.
5. Les femmes devaient rechercher les hommes qui ont des valeurs féministes.
6. Les parties concernées devaient être habilitées à demander des comptes aux organisations et à l'État.

7. Il faudrait également rendre davantage de comptes sur le travail des ONG, en ce qui concerne son efficacité et son impact.
8. Les femmes devraient créer des organisations régionales capables de soutenir les candidates à des postes politiques. Les mouvements sociaux régionaux devraient également être renforcés.
9. Les femmes devraient dépasser les clivages politiques, ethniques, religieux, de classe et de race, afin d'inclure les femmes et les hommes défavorisés dans la lutte pour l'égalité des sexes.
10. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la diffusion de l'information aux femmes sur le lieu de travail et de résidence. Les femmes devraient également recevoir une formation politique pour avoir une plus grande conscience politique.
11. Les Africaines devaient faire sentir leur point de vue et leur présence sur toute une gamme de questions au sein des organisations internationales.
12. Les institutions mondiales devaient assurer une représentation égale entre hommes et femmes, à l'instar de l'Union africaine.
13. Les chercheurs devaient apprendre à produire des documents dont le niveau de langues est propre à la consommation locale et au rapprochement des différents groupes.

### **Thème 5 : Thème Mécanismes Institutionnels Charges de l'Intégration Effective de l'Egalité Entre Les Sexes Dans Les Politiques et Programmes**

#### **Objectifs :**

- 1) Rendre compte des résultats du Programme de suivi et d'évaluation réalisé par la CEA / dans 18 pays ;
- 2) Déterminer pourquoi le souci d'égalité des sexes n'était pas toujours intégré dans les politiques et les programmes nationaux.

#### **Questions soulevées :**

- 1) Quels sont les résultats de la mise en œuvre du Programme de suivi et d'évaluation de la CEA ?
- 2) Pourquoi il y a peu de progrès dans la mise en œuvre des mécanismes institutionnels chargés de l'intégration du genre
- 3) Qui est responsable de la mise en œuvre des activités d'intégration du genre ?
- 4) Insuffisances de crédits budgétaires alloués aux activités de promotion de la femme tant dans les mécanismes d'intégration du genre que dans les ministères sectoriels ;
- 5) Quels sont les meilleures pratiques ?

6) Qui est redevable à qui ?

### **Recommandations :**

- RENFORCER et harmoniser LA COMPREHENSION DES CONCEPTS et l'approche GENRE en fournissant des guides et des outils nécessaires ;
- Coordonner l'identification des bonnes pratiques d'intégration du genre et la diffusion d'information en vue de les disséminer ;
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes à tous les niveaux dans la prise en compte du genre à travers une professionnalisation du genre.

### **Mécanismes institutionnels d'intégration du genre**

- Les mécanismes institutionnels nationaux d'intégration du genre devraient être évalués et révisés de façon à renforcer leur performance. Les gouvernements devraient les renforcer en améliorant leur connectivité et leur accès au TIC.
- Les ministères sectoriels devraient d'une part former des experts des questions de genre dans différentes disciplines de façon à faciliter l'intégration du genre définir le mandat des coordonnateurs des questions de genre.

Renforcer leurs capacités et leurs ressources et, partant leur efficacité.

- Les gouvernements devraient créer un Mécanisme national de coordination multisectoriel et indépendant, dont seraient membres des représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé ; les partenaires au développement et d'autres parties prenantes.

### **Mécanismes nationaux de promotion de la femme**

Les gouvernements devraient

- revoir les structures actuelles des mécanismes de promotion de la femme de sorte que l'on puisse tirer meilleur parti ;
- préciser leur mandat de façon à faciliter le développement de stratégies de mise en œuvre appropriées ; d'indicateurs de performance et des outils nécessaires ;
- Les mécanismes nationaux de promotion de la femme, la société civile , le secteur privé et d'autres secteurs non étatiques devraient conclure des partenariats stratégiques pour résoudre leurs problèmes communs et mettre leurs capacités en commun, collaborer avec la direction de la promotion de la femme de l'Union africaine , les structures chargées de la promotion de la femme du NEPAD.

### **Obligation redditionnelle**

- Les parties prenantes en l'occurrence la société civile devraient :

- Prévoir dans leurs statuts des indicateurs de mesure de la performance des décideurs et des renvois en cas de manquement ;
- Saisir les occasions offertes par les élections démocratiques régulières démocratiques pour remplacer les dirigeants qui n'ont pas tenu leurs engagements.

### **Séance du sixième groupe thématique : la voix des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.**

#### **Objectif**

L'objectif de cette séance consiste principalement à proposer des stratégies et des recommandations pour assurer la participation effective et systématique des femmes aux processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

#### **Questions :**

- Comment renforcer les organisations de femmes œuvrant pour la paix aux niveaux national sous-régional et régional de façon à ce que leur voix soit entendue ?
- Quel est le meilleur moyen pour les organisations de femmes œuvrant pour la paix d'instaurer des liens avec les organismes régionaux et internationaux ayant pour vocation la consolidation de la paix, la résolution des conflits et le développement ?
- Quelles sont les mesures proposées dans le domaine de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits au-delà de Beijing + 10 ?
- Comment mettre effectivement en œuvre le mandat du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement ?

#### **Recommandations :**

- L'ONU, les gouvernements et les ONG devraient mettre en place des mécanismes permettant de renforcer leurs capacités et de veiller à ce que les femmes participent aux phases de négociation, de prévention des conflits et de consolidation de la paix ;
- Les femmes africaines devraient renforcer leurs capacités pour se concerter à tous les niveaux et prendre de concert des mesures effectives pour promouvoir la consolidation de la paix et la culture ;
- Après Beijing + 10, les gouvernements, les organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi que la société civile devraient déterminer les stratégies permettant de mettre en œuvre la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies et de la faire connaître aux populations.

### **Thème 7 : Intégration de la problématique hommes-femmes dans le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

#### **Objectif**

L'objectif visé par cette session est de proposer des stratégies et des actions pour intégrer la problématique hommes-femmes dans le NEPAD en vue du renforcement des pouvoirs des femmes par l'amélioration de leur représentation au niveau des sphères de prise de décision.

## **Préoccupations soulevées**

Les discussions des participants ont porté sur les points suivants :

- Comment impliquer les femmes dans le NEPAD à tous les niveaux ?
- Comment utiliser les processus pour renforcer la participation des femmes ?
- Comment les femmes africaines peuvent-elles être impliquées dans la mise en place de processus de suivi et d'évaluation et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le NEPAD ?
- Comment s'assurer que les ressources mobilisées servent effectivement à financer la promotion de l'égalité des sexes dans le NEPAD ?

## **Recommandations**

- **Comment impliquer les femmes dans le NEPAD à tous les niveaux ?**
  - ✓ Il faudrait que les gouvernements s'engagent au niveau national à impliquer les femmes dans le processus de prises de décisions stratégiques, afin qu'elles puissent établir le dialogue avec les structures de l'Union africaine chargées du NEPAD ;
  - ✓ Il faudrait établir des stratégies de mise en oeuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur la promotion de la femme, en corrélation avec la mise en oeuvre du NEPAD, et en faire un principe directeur au même titre que la CEDEF, la Plateforme d'action de Dakar et le Programme d'action de Beijing ;
  - ✓ Il faudrait que les gouvernements, ainsi que les Organisations de la société civile, se dotent de programmes de sensibilisation au NEPAD, en utilisant les informations disponibles sur le NEPAD et en les adaptant au public cible vis, grâce aux technologies traditionnelles et nouvelles TIC ;
  - ✓ Que le gouvernement, la société civile et les autres acteurs au développement s'accordent sur un plan de communication avec des supports adaptés pour la promotion du NEPAD à tous les niveaux.

## **Comment utiliser les processus pour renforcer la participation des femmes ?**

- ✓ Il faudrait nommer des femmes au NEPAD et à l'Union africaine en tenant compte de la parité ;
- ✓ Les ministères de la promotion de la femme devrait collaborer étroitement avec la Direction de la promotion de la femme de l'Union africaine et les structures chargées de la promotion de la femme au NEPAD.

## **Comment les femmes africaines peuvent-elles être impliquées dans la mise en place de processus de suivi et d'évaluation et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le NEPAD ?**

- ✓ Les organisations de femmes de la société civile qui peuvent accéder à l'information devrait s'employer à partager toute information sur le NEPAD avec les gouvernements ;
  - ✓ Les organisations de la société civile devraient régulièrement évaluer la mise en oeuvre du NEPAD en élaborant des rapports complémentaires qui seraient incorporés dans les rapports nationaux, sous-régionaux et régionaux ;
  - ✓ Les services nationaux de promotion de la femme et les experts dans ce domaine, dans les communautés économiques régionales, devraient travailler en étroite collaboration avec les structures du NEPAD chargées de la promotion de la femme pour suivre la mise en oeuvre du NEPAD et de la Déclaration solennelle sur la promotion des femmes des chefs d'état de l'Union africaine ;
  - ✓ Il conviendrait de synthétiser et de diffuser les informations sur les meilleures pratiques actuelles qu'utilisent effectivement certains gouvernements et organisations de la société civile pour que les différents groupes d'intérêt aient une conception commune du NEPAD.
- **Comment s'assurer que les ressources mobilisées servent effectivement à financer la promotion de l'égalité des sexes dans le NEPAD ?**
- ✓ Les organisations de la société civile et les services de promotion de la femme devraient insister auprès des gouvernements pour qu'ils allouent des ressources spécifiques pour promouvoir l'intégration des femmes et faciliter la prise en compte de leurs préoccupations dans le NEPAD ;
  - ✓ Il faudrait créer dans le cadre du NEPAD, un mécanisme permettant d'obtenir à temps les ressources financières promises par la communauté internationale ;
  - ✓ Il convient de réexaminer les stratégies actuelles de l'allègement de la pauvreté afin qu'elles permettent également de créer des richesses en vue d'un développement durable pour tous.

### **Séance thématique 8 : le rôle du pouvoir judiciaire dans la promotion et la mise en oeuvre des droits de la femme**

#### **Objectifs**

Les objectifs de cette séance étaient de lancer un débat sur l'incorporation dans le droit interne des instruments relatifs aux droits de la femme en Afrique et de faire prendre conscience des questions pertinentes affectant les femmes au sein de l'appareil judiciaire ainsi que de la disparité des systèmes judiciaires auxquels les femmes sont confrontées.

#### **Questions découlant du débat**

Il a été noté que plusieurs pays africains avaient signé et/ou ratifié des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de la femme, mais que la mise en oeuvre effective de ces instruments au niveau national avait été entravée par l'absence de mesures immédiates visant à les incorporer dans le droit interne.

Le conflit entre le droit écrit et le droit coutumier ou religieux dans les pays appliquant les deux systèmes fait également obstacle à l'exercice des droits de la femme, eu égard au fait que dans certains pays les problèmes affectant les droits de la femme sont réglés par le droit coutumier, qui est habituellement discriminatoire à l'égard des femmes.

L'accès des femmes à la justice est en règle générale entravé par plusieurs facteurs, notamment le niveau élevé des frais de justice, le fait que les procédures se déroulent dans des langues étrangères, l'attitude des agents chargés de l'application des lois (en particulier les policiers) et les pressions sociales qui font que les femmes ne signalent pas les cas de violence.

L'ignorance par les avocats et les juges des instruments internationaux relatifs aux droits de la femme et la réticence de certains juges à recourir aux normes internationales des droits de l'homme pour statuer sur des cas de discrimination ont également été cités parmi les obstacles à l'exercice des droits de la femme.

Les pratiques optimales de certains pays en ce qui concerne l'utilisation des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été citées, de même qu'a été évoqué le rôle des organisations de la société civile dans la fourniture d'une aide juridictionnelle et la sensibilisation aux droits de la femme.

### **Recommandations**

- 1) Les États doivent prendre des mesures immédiates pour incorporer dans leur droit interne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que le Protocole à la Charte africaine (pour les pays qui l'ont ratifié) aux fins de leur mise en œuvre effectif au niveau national;
- 2) Tous les États doivent prendre des mesures pour signer et ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, afin que cet instrument puisse entrer en vigueur d'ici la fin de l'année;
- 3) Il convient de réviser et d'abroger toutes les lois et pratiques coutumières qui sont discriminatoires à l'égard des femmes;
- 4) Il faut intégrer les droits de la femme dans les programmes de formation des juges, des avocats et des autres agents chargés de l'application des lois;
- 5) Il convient de rassembler les meilleures pratiques en matière de jurisprudence afin de les diffuser dans toute l'Afrique;
- 6) Il faut apporter une aide et des conseils juridiques aux femmes et faire prendre conscience des droits de la femme;
- 7) Les organisations de la société civile doivent constituer des coalitions et des réseaux aux niveaux national, sous-régional et régional aux fins de la promotion et de la protection des droits de la femme;
- 8) Les États et les organismes donateurs internationaux doivent allouer des ressources aux organisations de la société civile qui s'emploient à apporter une aide juridictionnelle aux femmes;

- 9) Les services judiciaires et les autres organismes chargés de l'application des lois devraient être dotés de ressources suffisantes pour qu'ils puissent assurer efficacement l'administration de la justice.

### **Session thématique 9 : partenariat pour l'égalité des sexes; le rôle des organismes multilatéraux et bilatéraux**

#### **Objectif**

L'objectif de cette séance thématique était d'élaborer des recommandations et des propositions concrètes aux fins de la coordination des programmes et des activités des organisations multilatérales et bilatérales en faveur de la promotion effective de l'égalité des sexes en Afrique.

#### **Questions soulevées**

- Quels sont les stratégies et mécanismes efficaces pour renforcer la mise en œuvre, la promotion et la vulgarisation du Programme d'action de Beijing?
- Quels sont les mesures et les plans que l'on pourrait recommander pour faire avancer le processus Beijing+10?
- Comment les buts en matière d'égalité des sexes énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement devraient-ils être intégrés et coordonnés au-delà du processus Beijing+10?

#### **Recommandations**

- Les organismes multilatéraux et bilatéraux devraient créer des mécanismes efficaces de consultation et de collaboration, à leur propre niveau ainsi qu'avec les différents acteurs et/ou partenaires, afin d'adopter des approches communes et de promouvoir la réalisation d'activités en matière d'intégration de l'égalité des sexes dans le développement;
- Les points de contact dans tous les organismes ainsi que les coordonnateurs des plans et des programmes devraient être formés à l'utilisation d'indicateurs et d'outils tels que l'IDISA (Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique);
- Les capacités locales devraient être renforcées et prises en compte, afin que les femmes puissent participer pleinement à la collecte, à l'analyse et à l'exploitation de données ventilées par sexe.

### **Séance thématique 10 : émancipation économique des femmes**

#### **Objectifs**

Les objectifs de cette séance étaient d'évaluer les progrès accomplis dans la promotion des questions relatives aux femmes à différents niveaux de l'économie (macroniveau, microniveau, secteur informel), d'exposer les questions relatives à l'émancipation de la femme ainsi que de reconnaître et de mettre en évidence la contribution des femmes à l'économie de leur pays. Les participants se sont donc employés à recenser les principaux obstacles à l'émancipation économique des femmes, à définir les moyens d'améliorer l'accès des femmes aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux, à déterminer comment la contribution des femmes pourrait être prise en compte, en particulier dans le secteur familial et dans le cadre de la politique

macroéconomique, à arrêter les modalités par lesquelles associer les femmes à la prise de décisions concernant la répartition et l'allocation des ressources et des capitaux financiers et, enfin, à examiner les meilleures pratiques relatives à l'émancipation économique de la femme.

### **Questions soulevées**

Les représentants de la Banque africaine de développement, du Fonds de développement pour les femmes africaines, *du Réseau des femmes entrepreneurs d'Afrique* et de l'Organisation des migrations internationales ont présenté leurs organisations, leur mission et leurs objectifs, et ont exposé leurs activités en matière d'égalité des sexes. Parmi les questions évoquées, figure la nécessité pour la BAfD de travailler directement avec les organisations des femmes, en plus des gouvernements. Les participants ont estimé que la discrimination et les entraves socioculturelles, l'ignorance des droits de la femme, le manque d'accès aux moyens de production, l'absence de coopération des banques, l'inexistence de services d'appui tels que des crèches, le manque de compétences managériales et le niveau élevé des taux d'intérêt applicables au microcrédit figuraient parmi les principaux obstacles à l'émancipation économique des femmes. Ont également été évoqués la féminisation des migrations, l'impact des conflits, de la guerre, des déplacements et des migrations sur les femmes, ainsi que les incidences de la migration sur la question du VIH/sida. A cet égard, les participants ont souligné combien il était important de connaître les organisations impliquées dans la traite des femmes, ainsi que les conventions, traités et réseaux internationaux sur les femmes et les filles. Notant que les objectifs et les modalités des migrations, le volume des envois de fonds des migrants et la reconnaissance de la migration des femmes avaient évolué dans le temps, les participants ont jugé nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies pour faire face à ce phénomène.

### **Recommandations**

On trouvera ci-après un aperçu des recommandations formulées par les participants :

- 1) Il convient d'évaluer l'incidence des mesures prises pour éliminer les inégalités entre les sexes, afin de mesurer l'efficacité des politiques et des programmes en matière d'égalité des sexes;
- 2) Des indicateurs d'impact devraient être intégrés dans les plans stratégiques de réduction de la pauvreté;
- 3) Les États, les institutions financières et les ONG devraient ensemble veiller à ce que le souci de l'égalité des sexes soit intégré dans les politiques de développement;
- 4) Il faudrait, dans les stratégies économiques, tenir compte du fait que les femmes ne constituent pas un ensemble homogène;
- 5) Les États devraient prendre des mesures pour faciliter la philanthropie en Afrique;
- 6) Pour améliorer leur accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux, les femmes devraient chercher à mieux connaître les normes internationales. Les infrastructures locales et régionales devraient être améliorées, de même que l'accès aux moyens de production, à l'information et aux TIC;

- 7) Pour que la contribution économique des femmes soit prise en compte, les outils de mesure ou indicateurs devraient être améliorés et les femmes devraient être formées aux notions d'égalité des sexes;
- 8) Pour qu'elles soient mieux associées à la prise de décisions concernant la répartition et l'allocation des ressources et capitaux financiers, les femmes devraient veiller à ce que leurs préoccupations soient prises en compte en tant que questions intersectorielles dans les politiques en matière de réduction de la pauvreté. Les femmes parlementaires devraient être formées aux perspectives sexospécifiques et à la budgétisation de la question genre; les questions relatives à l'égalité des sexes devraient également être intégrées dans les programmes de formation à l'intention des filles.

### **Séance thématique 11 : Le droit des femmes et le droit au développement**

#### **Objectif**

Le principal objet de la séance a été d'examiner l'interdépendance des droits des femmes et des droits des peuples au développement et de répondre à la question de savoir si l'égalité entre les sexes peut être accélérée en utilisant l'approche des droits de l'homme en matière de développement.

#### **Questions soulevées**

Tous les droits de l'homme, les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement sont universels, indivisibles, interdépendants et interconnectés. Les instruments internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Plateforme d'action de Beijing, le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'instrument régional, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatifs aux droits des femmes, se complètent et sont indispensables pour la réalisation effective des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les droits de l'homme sont applicables à tous les domaines de la vie et il est donc important d'adopter une approche qui tire partie de la synergie entre les différents instruments afin d'accélérer le développement et de garantir que les femmes jouissent de leurs droits.

Les domaines prioritaires ci-après ont été identifiés en vue de faire respecter les droits des femmes. Dans le domaine de la santé, il a été noté que, en dépit de l'adoption de plusieurs politiques en matière de santé, les progrès restaient insuffisants en ce qui concerne la santé des femmes, notamment la santé en matière de procréation et le VIH/sida. Au plan de l'éducation, si des progrès sensibles ont été notés concernant le nombre d'inscription des filles dans l'enseignement primaire, on remarque une diminution notable du nombre de celles qui restent dans l'enseignement à mesure qu'elles se rapprochent de l'enseignement supérieur en raison des grossesses et des mariages précoces notamment. Il a été également noté que l'éducation en matière de droits de l'homme ne figurait généralement pas dans les programmes scolaires.

Les systèmes de micro-crédit mis en place dans plusieurs pays africains n'ont pas atteint l'objectif consistant à réduire la pauvreté des femmes et, partant, à améliorer leur statut économique et social, en raison de l'ampleur et de la portée limitée de ces systèmes. L'accès

des femmes aux ressources ainsi que le contrôle par les femmes de ces ressources continuent également à entraîner la marginalisation des femmes dans le développement.

Elles continuent également d'être en marge des processus décisionnels à tous les niveaux dans la plupart des pays à l'exception de quelques-uns où la participation des femmes au parlement a dépassé les 30% recommandés dans la Plate-forme d'action de Beijing.

Les gouvernements africains continuent de s'engager vis-à-vis des instruments internationaux en cherchant à promouvoir et à protéger les droits des femmes mais il y a un manque d'application concrète au niveau national.

Le rôle des mouvements féministes qui cherchent à promouvoir les droits des femmes a été réaffirmé mais il a également été reconnu que la responsabilité en matière de respect des droits de femme et le droit au développement relèvent de la société toute entière, des gouvernements et de la société civile.

### **Recommandations**

1. Les droits de l'homme sont applicables dans tous les domaines de la vie et devraient soutenir tout processus de planification du développement ;
2. Garantir l'accès universel à des services de santé en augmentant les ressources allouées aux secteurs de la santé et en prévoyant une dotation appropriée pour la santé en matière de procréation ;
3. Prendre, encourager des mesures d'incitation en faveur de l'inscription des filles à l'école et de la poursuite de leur scolarité jusqu'au niveau supérieur ou améliorer celles qui existent ;
4. Intégrer les questions des droits de l'homme et des droits spécifiques aux deux sexes dans les systèmes formels et informels d'éducation ;
5. Attribuer un pourcentage approprié des ressources du NEPAD au développement des capacités économiques des femmes africaines ;
6. Créer un cadre législatif pour donner aux femmes la capacité juridique de posséder des terres et d'en hériter ;
7. Adopter des politiques affirmatives visant à augmenter la proportion des femmes dans les parlements ;
8. Accélérer la signature et la ratification d'instruments internationaux et régionaux concernant les droits des femmes, en particulier le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
9. Prendre des mesures pour adapter et appliquer les instruments internationaux et régionaux qui ont été ratifiés ;
10. Créer un environnement favorable en vue de gouvernements et de sociétés civiles efficaces, notamment des mouvements féministes, des partenariats pour le respect effectif des droits des femmes.

## **Séance thématique 12 : problèmes concernant les petites filles aujourd'hui**

### **Objectif**

La séance a eu pour objet de traiter les questions concernant l'autonomisation des petites filles en vue des multiples rôles sociaux, culturels, économiques et politiques qu'elles ont à jouer et des problèmes qui vont de pair. Les participants se sont concentrés sur le harcèlement sexuel et les modes de communications existants concernant le VIH/sida et d'autres problèmes; les nouveaux problèmes liés au trafic de femmes et d'enfants à l'intérieur de l'Afrique et à partir de ce continent et sur une initiative visant à offrir aux jeunes femmes des possibilités d'éducation supérieure en Afrique et en Éthiopie.

### **Questions soulevées**

Toutes les principales questions soulevées ont concerné les problèmes auxquels font face les petites filles africaines. Ce sont notamment :

- Un environnement scolaire défavorable et peu sûr où le nombre d'inscription des filles est faible, le harcèlement sexuel grave et persistant; il y a peu de femmes enseignantes et de modèles du rôle à jouer; les enseignants hommes ignorent ce qu'est l'harcèlement sexuel; il n'y a pas de service de conseils pour les victimes et les viols se traduisent par des grossesses chez les adolescentes.
- La petite fille est touchée de façon disproportionnée par la pandémie du VIH/sida en raison de sa vulnérabilité. Elle est exposée à des pratiques à risques tels que les mutilations génitales féminines, à l'infanticide, à l'abus sexuel et au viol, à la mauvaise nutrition et elle a la lourde charge de s'occuper des malades et des orphelins.
- À la maison, les petites filles sont exploitées comme servantes et beaucoup, orphelines à cause du VIH/sida, sont forcées de vivre dans la rue.
- La petite fille est exclue de toutes les questions, politiques et programmes la concernant. Celles qui sont handicapées sont marginalisées, victimes de privation et abandonnées.

### **Recommandations**

- 1) Concevoir et lancer des programmes qui associeront et donneront des pouvoirs aux petites filles pour qu'elles traitent et résolvent leurs propres problèmes.
- 2) Sensibiliser et faire participer les parents, les adultes et les communautés pour qu'ils comprennent mieux les questions concernant les petites filles ; qu'ils luttent contre l'exploitation de leurs petites filles en tant que domestiques, le trafic des personnes et ceux qui exploitent le sexe.
- 3) Créer un environnement favorable pour améliorer la situation des petites filles, en mettant en place des mécanismes qui permettent de lutter contre la pauvreté, d'améliorer l'accès et l'utilisation de l'information et des technologies de l'information par les garçons et les filles, d'apporter une aide psychologique et

matérielle aux victimes de viols, de harcèlement sexuel et aux petites filles vivant avec le VIH/sida, affectées par le VIH/sida ou handicapées.

- 4) Accélérer l'application des instruments nationaux et internationaux pertinents existants. En particulier adopter et/ou appliquer des lois visant à protéger la petite fille et à punir les criminels qui violent ses droits; des lois devraient être également adoptées pour lutter contre l'infanticide, les mutilations génitales féminines et le mariage précoce.
- 5) La mobilisation des ressources financières et humaines devrait viser la petite fille. Au niveau national, les efforts et les ressources devraient promouvoir les droits, le développement et la protection de la petite fille. Un fonds régional pour l'éducation et les ressources en faveur des petites filles découlant de l'initiative PPTE devrait fournir des financements à des programmes axés sur les problèmes que rencontrent les petites filles.
- 6) Il faudrait accorder une attention particulière à la situation sanitaire des petites filles. En particulier, il faudrait élaborer des politiques qui traitent les différents problèmes et besoins des enfants infectés par le VIH/sida. En outre, les campagnes de prévention du VIH/sida devraient être intensifiées en milieu scolaire et au sein de la communauté, et associer parents et tuteurs.

## **Conclusion**

En plus de toutes les recommandations découlant des séances thématiques, trois thèmes récurrents ont été abordés dans toutes les séances. Ce sont :

- La nécessité d'une volonté politique pour faire appliquer tous les engagements que les gouvernements africains ont pris aux niveaux nationaux, internationaux et régionaux.
- L'attribution de ressources pour la mise en œuvre effective des engagements politiques et des plans.
- Intégration des questions sexospécifiques à tous les niveaux de la planification.